

Service émetteur : Service santé environnement

Délégation Départementale du Val-d'Oise

Affaire suivie par : Astrid REVILLON

Courriel : astrid.revillon@ars.sante.fr / ars-dd95-se@ars.sante.fr

Téléphone : 01 34 41 15 62

Télécopie : 01 30 32 83 48

Réf : 21A0560/21D

PJ :

1031

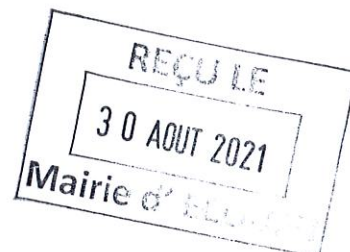
Objet: **Demande d'avis**

Modification n°1 du PLU d'ECOUEN

La directrice de la délégation du Val-d'Oise
Agence Régionale de Santé

à

Madame le Maire
Hôtel de Ville
Service Urbanisme
Place de la Mairie
95440 ECOUEN



A l'attention de Mme Sandrine FERRERO

Cergy-Pontoise, le

26 AOUT 2021

Par courrier réceptionné le 2 août 2021, vous avez sollicité mon avis au sujet de la demande mentionnée en objet.

Après examen du dossier, je note que cette modification du plan local d'urbanisme (PLU) d'Ecouen concerne la modification du règlement d'un des deux STECAL de la commune afin de pouvoir y implanter les services techniques de la ville (bureaux et stockages).

Seuls le plan de zonage et le règlement écrit sont modifiés.

Après analyse de ce dossier, je note que :

- Les parcelles concernées par la modification ne sont pas dans un périmètre de protection d'eau potable, ni sur un site BASIAS / BASOL,
- Le site sera alimenté en eau par le réseau public (extension prévue), et bénéficie d'un assainissement autonome conforme,
- Les parcelles sont déjà occupées par d'anciens bureaux et un hangar.

Je vous indique que cette modification du PLU d'Ecouen n'appelle pas d'observations de ma part. **En conclusion, je donne un avis favorable à cette demande.**

Agence Régionale de Santé Ile-de-France
Pour la Directrice de la Délégation Départementale
du Val-d'Oise
L'Ingénieur Principal d'Etudes Sanitaires


Astrid REVILLON